



restitution du vehicule et de l'outillage

Par **nico2306**, le **14/06/2011** à **17:25**

bonjour

voila je suis demissionnaire de mon poste dans le batiment en tant que plombier suite a ma lettre de demission mon patron m'a convoquer.

lors de l'entretien il me dit que le dernier jour ouvré il ferait le tour de mon vehicule (qui n'est pas un vehicule de fonction) et de l'outillage que j'avais en ma possession

donc ma question est simple:

-peut-il me sanctionner des dégradations

-si oui comment peut-il juger du montant de ses dégradations

sachant que c'est du matériel de chantier forcément il se dégrade

et mon véhicule a un coup au niveau du phare que je viens juste de m'apercevoir

Par **P.M.**, le **14/06/2011** à **19:50**

Bonjour,

Normalement, l'employeur ne peut mettre à votre charge la remise en état du véhicule de service et de l'outillage qu'en cas de faute lourde...

Il faudrait savoir si par ailleurs un état de celui-ci a été dressé lorsque vous en avez pris la responsabilité...